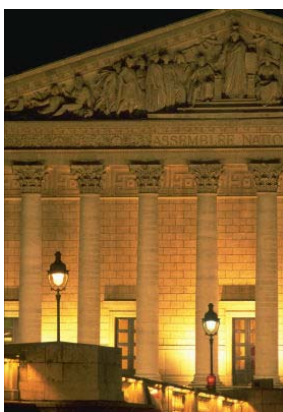


POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

L'ASSEMBLEE NATIONALE ADOPTE LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE

L'Assemblée nationale a adopté, le 1^{er} juin 2004, le projet de loi d'orientation sur l'énergie. Ce texte fait le choix de la maîtrise de la demande d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et de la préparation du renouvellement du parc nucléaire par le lancement de l'EPR.



Les députés ont adopté le 1^{er} juin 2004, en première lecture et à une large majorité, le projet de loi d'orientation sur l'énergie. Son examen au Sénat est prévu à partir du 9 juin.

Ce projet affiche quatre grands objectifs : garantir la sécurité d'approvisionnement de la France (indépendance énergétique), mieux préserver l'environnement, garantir un prix compétitif de l'énergie et garantir l'accès de tous à l'énergie.

Pour les mettre en œuvre, le projet de loi définit quatre axes prioritaires : mieux maîtriser l'énergie, diversifier le panier énergétique français, veiller au développement d'un réseau de transport efficace et des capacités de stockage de gaz et de pétrole suffisantes et développer la recherche dans le domaine de l'énergie (dépêches n°2460, n°2535, n°2550).

Parallèlement à la promotion des énergies renouvelables, le texte fait clairement le choix du nucléaire en confirmant le lancement du réacteur de 3^{ème} génération EPR.

Près de 150 amendements sont venus enrichir le projet initial. Les députés ont adopté diverses mesures en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande d'énergie, notamment la création de certificats d'économies d'énergie, une des principales innovations du texte. Ces certificats seront délivrés aux fournisseurs d'électricité, de gaz, de chaleur ou de charbon, de fioul domestique et de fioul lourd qui réaliseront des économies d'énergie. Il s'agit de les obliger à réaliser ces économies soit par eux-mêmes, soit en incitant leurs consommateurs finaux à utiliser des matériels ou des procédés plus économes en énergie. En cas d'échec, ils devront acquitter « une pénalité libératoire par kilowattheure ».

Les députés ont en outre donné leur feu vert au Plan Face Sud qui vise à installer 200 000 chauffe-eau solaires et 50 000 toits thermiques et photovoltaïques, par an en 2010.

*Pour en savoir plus, contacter Jean-Pierre Chaussade, à la direction de la communication et des affaires publiques, au 01 40 42 43 11.
DÉPÊCHE n°2558 du 3 juin 2004.*